



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Bordeaux, vendredi 11 octobre 2013

Déclaration FNEC-FP-FO Conseil Académique de l'Education Nationale

Monsieur le Recteur,
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres du Conseil Académique de
l'Education Nationale,

Notre Fédération est heureuse de saluer cette assemblée dont la nouvelle mise en place a duré plus qu'attendu. Son ordre du jour s'inscrit néanmoins dans une continuité fructueuse puisque de bilans nous nous projeterons -nous l'espérons- pour cette nouvelle année, dans des perspectives de progrès pour tous.

La Fédération FNEC-FP-FO, comme sa Confédération Force Ouvrière, condamne les réorganisations en cours dans tous les services publics qui conduisent à de graves dysfonctionnements, à une grande souffrance au travail, à des drames humains, et qui portent atteinte à la mise en œuvre des principes républicains.

Concernant l'ordre du jour proposé, nous confirmons notre opposition à la territorialisation de l'école publique mise en œuvre par la loi de refondation de l'école, et nous nous opposons à « l'acte II de la refondation » qui vise à adapter les statuts des fonctionnaires aux nouvelles « missions ».

La FNEC-FP-FO confirme son opposition à la mise en œuvre du décret sur les rythmes scolaires qui s'effectue dans le plus grand désordre, au mépris des conditions de travail des élèves, des enseignants et des autres personnels des écoles en introduisant des inégalités d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre. Nous avons recueilli auprès des écoles un certain nombre de difficultés et incohérences que nous sommes prêts à vous livrer pour illustration.

Nous sommes heureux d'apprendre, pour le contribuable, que les taux de redoublement chutent parce que c'est économiquement avantageux, que les places vacantes diminuent parfois, pour la même raison. Mais qu'en est-il de l'intérêt de l'élève et de celui de notre avenir collectif ? Nous apprécions aussi que de plus en plus de 1ers vœux d'orientation vers la voie professionnelle soient satisfaits après la troisième, même si nous regrettons que des consignes, des habitudes et des connotations conduisent encore à restreindre les velléités. Reste néanmoins qu'il manque encore à notre académie près de 3000 places pour accueillir tous ces

premiers vœux. Il est alarmant de constater que l'écart s'aggrave entre nos capacités d'accueil dans ces formations vitales et la volonté grandissante de nos jeunes d'y accéder.

Au sujet de la prétendue « adaptation » du calendrier scolaire, la FNEC FP-FO demande que soient respectées les 36 semaines de classe définies par le code de l'Éducation dont la première traduction doit être l'annulation de la récupération de la journée de prérentrée du lundi 2 septembre 2013. Sans que nous remettions en cause le principe de la récupération, il est évident pour tous que celle-ci soulève de très nombreux problèmes d'organisation pour les personnels, quelle que soit leur mission. La FNEC FP-FO rejette cependant toute volonté ministérielle d'annualisation du temps d'enseignement des enseignants.

Nous rappelons enfin notre position constante de défense de l'école publique comme une école républicaine nationale et laïque définie par un cadre national de fonctionnement et par le statut de fonctionnaire d'État des personnels, sans lesquels il n'y aurait plus d'égalité dans l'accès au droit à l'instruction et à la qualification.

Nous remercions celles et ceux qui nous ont honoré de leur écoute et nous nous souhaitons à tous l'échange le plus fructueux.

Pour la FNEC-FP-FO
Philippe SIMONET